



**FFR**  
**LIGUE RÉGIONALE**  
**NOUVELLE-AQUITAINE**



**REGLEMENT SPORTIF**  
**DES**  
**COMPETITIONS REGIONALES**  
**SENIORS**

**SAISON 2020 – 2021**





## **Organisation Générale des Epreuves Séniors**

### 1) **Préambule** :

Le présent règlement s'appuie sur les Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby. Il est présenté sous réserve de son acceptation par la Commission des Epreuves Fédérales.

Le nombre de qualifiés retenu, les conditions à respecter pour les équipes réserves, les équipes de jeunes, les écoles de rugby et les formes de jeu pourront être modifiés en fonction des Règlements Généraux de la FFR ou de choix différents de la Ligue.

L'annexe 7 précise le nombre de qualifiés pour les Championnats de France et le nombre d'accessions en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale par Ligue.

Les finales Honneur, Promotion Honneur, 1<sup>ère</sup> Série, 2<sup>ème</sup> Série, 3<sup>ème</sup> Série, 4<sup>ème</sup> Série et Réserves se joueront le même week end sur plusieurs terrains désignés par la Commission des Epreuves de la Ligue, lors des Fêtes du Rugby de la LRNAR.

### 2) **La Compétition** :

#### a) **Principe généraux** :

3 Groupes sont constitués :

- le groupe 1 : Pré Fédérale (Honneur) et Régionale 1 (Promotion Honneur)
- le groupe 2 : Régionale 2 (1<sup>ère</sup>/ 2<sup>ème</sup> Série)
- le groupe 3 : Régionale 3 (3<sup>ème</sup>/ 4<sup>ème</sup> Série)

Elle doit dégager les qualifiés pour les Championnats de France Honneur, Promotion Honneur, 1<sup>ère</sup> Série, 2<sup>ème</sup> Série, 3<sup>ème</sup> Série, 4<sup>ème</sup> Série et Réserves.

#### b) **Organisation de la Compétition** :

Elle sera organisée sur une phase qualificative par matchs Aller-retour, suivi d'une phase finale par matchs éliminatoires pour chaque catégorie.

Le Championnat de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine comprendra 197 associations qui seront réparties dans les groupes de la manière suivante :

- PRE FEDERALE (Honneur) : 4 poules de 9 clubs
- REGIONALE 1 (Promotion Honneur) : 4 poules de 10 clubs
- REGIONALE 2 (1<sup>ère</sup>/ 2<sup>ème</sup> Série) : 7 poules de 9 ou 10 clubs
- REGIONALE 3 (3<sup>ème</sup>/ 4<sup>ème</sup> Série) : 6 poules de 9 ou 10 clubs



Les associations seront réparties le plus géographiquement possible dans les poules.

Pour chacun des Groupes, les dispositions particulières sont spécifiées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : PRE FEDERALE (Honneur)
- Annexe 2 : REGIONALE 1 (Promotion Honneur)
- Annexe 3 : REGIONALE 2 (1<sup>ère</sup>/ 2<sup>ème</sup> Série)
- Annexe 4 : REGIONALE 3 (3<sup>ème</sup>/ 4<sup>ème</sup> Série)

c) Compétition des Réserves :

- RESERVES PRE FEDERALE (Réserves Honneur) :

Les équipes RESERVES des associations engagées en Pré Fédérale sont réparties en 4 poules de 9 composées de façon identique à celle du Championnat de Pré Fédérale.

- RESERVES REGIONALE 1 (Réserves Promotion Honneur) :

Les équipes RESERVES des associations engagées en REGIONALE 1 sont réparties en 4 poules de 10 composées de façon identique à celle du Championnat de REGIONALE 1.

- RESERVE REGIONALE 2 (Réserves 1<sup>ère</sup>/ 2<sup>ème</sup> Série) :

A défaut de pouvoir organiser une compétition dans chaque poule, les équipes Réserves seront réparties dans les poules de façon identique à celles de la compétition des équipes Une.

- RESERVES REGIONALE 3 (Réserves 3<sup>ème</sup>/ 4<sup>ème</sup> Série) :

Si le nombre d'équipes engagées dans certaines poules de REGIONALE 3 le permet, un Championnat Réserves REGIONALE 3 sera organisé. Dans le cas contraire, et dans la mesure du possible, il sera proposé aux clubs ayant engagé une réserve d'intégrer le Championnat Réserves REGIONALE 2.

Les dispositions particulières pour les RESERVES sont spécifiées dans l'annexe 5.

3) Conditions à respecter :

a) Phase de qualification :

Les clubs de Pré Fédérale doivent obligatoirement engager une équipe Réserve à XV.



Si forfait général de cette équipe, l'équipe UNE ne pourra pas participer au Championnat de France (application de l'article 350 des Règlements Généraux de la FFR), ni aux phases finales du Championnat de la LRNAR, ni accéder à la 3<sup>ème</sup> Division Fédérale.

Dans ce cas, l'association sera remplacée par le club, de la même poule, classé derrière lui et qui remplit toutes les conditions. Elle pourra se qualifier pour le Challenge de la LRNAR.

b) Obligations sportives :

- Honneur (Pré Fédérale) :

1 école de rugby de 22 licenciés minimum au plus tard le 31 janvier 2021.

et

1 équipe à XV « moins de 16 ans » ou 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » pouvant être en rassemblement (dans ce cas, le club doit avoir un effectif minimum dans le rassemblement de 10 licenciés dans la catégorie - Les effectifs M16 ou M18/19 sont ceux pris au 15 décembre 2020).

et

1 équipe Réserve à XV

Dispense :

L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

Se référer à l'article 350 des Règlements Généraux de la FFR pour les mesures appliquées en cas de non-respect.

Mesures spécifiques à la LRNAR :

Point(s) attribué(s) au classement final de la phase qualificative.

+ 1pt aux associations qui présentent une école de rugby de 44 licenciés (ou +) au 31 janvier 2021.

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en rassemblement et 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en rassemblement (le club doit avoir un effectif minimum dans le rassemblement de 10 licenciés dans chaque catégorie - Les effectifs M18/19 ou M16 sont ceux pris au 15 décembre 2020).

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en association.



- + 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en association.
- + 1pt aux associations dont l'équipe Réserve ne fait aucun forfait.
- Promotion Honneur (Régionale 1) :

22 licenciés répartis sur les classes d'âge école de rugby et « moins de 16 ans » au plus tard le 31 janvier 2021.

Dispense pour la Promotion Honneur (Régionale 1) :

L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « école de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

Se référer à l'article 350 des Règlements Généraux de la FFR pour les mesures appliquées en cas de non-respect.

Mesures spécifiques à la LRNAR :

Point(s) attribué(s) au classement final de la phase qualificative.

+ 1pt aux associations qui présentent une école de rugby de 32 licenciés (ou +) au 31 janvier 2021.

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en rassemblement et 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en rassemblement (le club doit avoir un effectif minimum dans le rassemblement de 5 licenciés dans chaque catégorie - Les effectifs M18/19 ou M16 sont ceux pris au 15 décembre 2020).

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en association.

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en association.

+ 1pt aux associations dont l'équipe Réserve n'est pas déclarée forfait général à l'issue de sa phase qualificative.

- 1<sup>ère</sup> Série et 2<sup>ème</sup> Série (Régionale 2) :

15 licenciés répartis sur les classes d'âge école de rugby et « moins de 16 ans » au plus tard le 31 janvier 2021.



Dispense pour la 1<sup>ère</sup> Série et la 2<sup>ème</sup> Série (Régionale 2) :

L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « école de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

Se référer à l'article 350 des Règlements Généraux de la FFR pour les mesures appliquées en cas de non-respect.

Mesures spécifiques à la LRNAR :

Point(s) attribué(s) au classement final de la phase qualificative.

+ 1pt aux associations qui présentent une école de rugby de 15 licenciés (ou +) au 31 janvier 2021.

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en rassemblement et 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en rassemblement (le club doit avoir un effectif minimum dans le rassemblement de 5 licenciés dans chaque catégorie - Les effectifs M18/19 ou M16 sont ceux pris au 15 décembre 2020).

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en association.

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en association.

+ 1pt aux associations dont l'équipe Réserve n'est pas déclarée forfait général à l'issue de sa phase qualificative.

- 3<sup>ème</sup> Série et 4<sup>ème</sup> Série (Régionale 3) :

Pas d'obligations FFR.

Mesures spécifiques à la LRNAR :

Point(s) attribué(s) au classement final de la phase qualificative.

+ 2 pts aux associations qui présentent une école de rugby de 15 licenciés (ou +) au 31 janvier 2021.

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en rassemblement et 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en rassemblement (le club doit



avoir un effectif minimum dans le rassemblement de 5 licenciés dans chaque catégorie - Les effectifs M18/19 ou M16 sont ceux pris au 15 décembre 2020).

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en association.

+ 1pt aux associations ayant 1 équipe à XV « moins de 16 ans » en association.

4) **Rassemblement d'associations SENIORS (dispositif particulier à la LRNAR) :**

Un rassemblement d'associations Séniors, validé par la LRNAR, dont l'une des associations participantes est engagée en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> division fédérale ou en niveau régional supérieur, ne pourra utiliser un joueur ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs de l'équipe Une et/ou Réserve de division fédérale ou niveau régional supérieur, et ceci même si au cours de ce weekend une ou les deux équipes jouent une rencontre de phase qualificative et/ou finale de la FFR ou de la LRNAR.

5) **Calcul des points terrain :**

Dans toutes les Séries et Réserves, application intégrale de l'article 341-1.1 des Règlements Généraux de la FFR, notamment :

Match gagné: 4 pts, match nul: 2 pts, match perdu: 0pt, points bonus, ...

6) **Formes de Jeu :**

- **Equipe 1 et Réserves Pré Fédérale (Honneur) :**

Jeu à XV obligatoire (16 joueurs minimum, 22 joueurs maximum, avec remplaçant(s) en 1<sup>ère</sup> ligne – voir Règle du Jeu N°3). Durée des matchs : 2 X 40 minutes.

Si une équipe a moins de 16 joueurs sur la feuille de match ou n'a pas le nombre requis de remplaçant(s) en 1<sup>ère</sup> ligne : Jeu à effectif incomplet.

Si une équipe a moins de 11 joueurs, le match ne peut avoir lieu.

Un joueur peut participer au maximum à trois mi-temps de deux rencontres à XV de son club se déroulant le même jour, sous réserve des autres conditions prévues à l'article 230-2 des Règlements Généraux de la FFR.

- **Autre Réserves :**

Jeu à X (11 joueurs minimum, 15 joueurs maximum, avec remplaçant(s) en 1<sup>ère</sup> ligne). Durée des matchs : 4 X 10 minutes.



Si une équipe a moins de 11 joueurs sur la feuille de match ou n'a pas le nombre requis de remplaçant(s) en 1<sup>ère</sup> ligne : Jeu à effectif incomplet.

Si une équipe à moins de 8 joueurs, le match ne peut avoir lieu.

Un joueur ayant participé (partiellement ou en totalité) à la rencontre de lever de rideau de l'équipe Réserve à X de son club peut participer à l'intégralité de la rencontre de l'équipe UNE senior de son club.

Possibilité de jouer à XV sous certaines conditions figurant dans l'annexe 5 du présent règlement sportif.

7) **Calendriers :**

Pour déterminer les dates des calendriers, il a été tenu compte :

- Des dates de fin d'année.
- De certains matchs joués par l'équipe de France lors du Tournoi des VI Nations.

Pour les phases finales Réserves, les rencontres seront programmées, au cas par cas, le Samedi ou le Dimanche afin de préserver l'équité sportive entre les clubs.

Les différents calendriers (Ligue et FFR) figurent en annexe 6.

8) **Horaires des rencontres :**

Les matchs auront lieu aux heures suivantes :

- équipes 2 à 13h45 pour les Réserves à XV, 14h00 pour les autres.
- équipes 1 à 15h30 pour l'Honneur (Pré Fédérale).
- équipes 1 à 15h00, pour les autres Séries.

9) **Arbitrage :**

Equipe 1 : arbitrage confié à des arbitres de la Ligue ou des Ligues voisines.

Equipe 2 : arbitrage confié à des arbitres de la Ligue ou aux entraîneurs licenciés dans un des deux clubs en présence dans les conditions prévues dans la règle du Jeu N°6.

10) **Charte de l'Arbitrage :**

Les clubs évoluant en Séries Régionales sont tenus de respecter les dispositions de l'Annexe III « L'ARBITRAGE » des Règlements Généraux de la FFR notamment l'article 5 du Titre II « OBLIGATIONS des ASSOCIATIONS ».



En cas de respect de ces obligations, les mesures de récompenses prévues à l'article 7 de l'Annexe III – Titre II, seront appliquées. Cependant, compte tenu du calendrier des compétitions Régionales de la LRNAR, ces obligations devront être respectées à la date du 21 mars 2021 inclus afin de déclencher ces récompenses.

11) **Représentants Fédéraux :**

Des Représentants Fédéraux seront désignés systématiquement sur les matchs de Pré Fédérale, de Régionale 1 et de Régionale 2.

Des représentants Fédéraux pourront être désignés occasionnellement sur certains matchs des autres Niveau.

12) **Rétrogradation volontaire d'un club dans un niveau inférieur :**

Pour tout club demandant à l'issue de la saison 2020-2021 la rétrogradation de son équipe UNE dans un niveau inférieur à celui dans laquelle il aurait dû évoluer, il sera fait application de l'article 323 des règlements Généraux de la FFR.

Dans ce cas, l'association la mieux classée qui devait descendre sera maintenue.

13) **Refus de monter en niveau supérieur :**

Pour tout club ayant acquis, à l'issue de la saison 2020-2021, le droit de monter en niveau supérieur qui refuserait ensuite cette montée, il sera fait application de l'article 323 des règlements Généraux de la FFR.

Dans ce cas, l'association la mieux classée, immédiatement après, la remplacera.

14) **Classement de fin de saison 2020-2021 :**

Le classement des clubs de la Ligue sera établi en fonction :

- 1- Clubs descendants des Divisions Fédérales.
- 2- Classements dans chaque Série.
- 3- Montées de Séries à Séries.
- 4- Descentes dans chaque Série.

15) **Modalités diverses :**

a) **Les forfaits, les effectifs incomplets et les effectifs insuffisants :**

Application des articles 342 et 452 des Règlements Généraux de la FFR ainsi que du règlement financier de la LRNAR concernant ces forfaits.



La trésorerie de la Ligue, dans le cas d'équipe déclarant forfait pour un match retour, débitera le club forfait et créditera le club pénalisé par le forfait, si celui-ci le demande.

b) Reports de match :

Application de l'article 313 des Règlements Généraux de la FFR par la Commission des Epreuves de la Ligue.

En cas de report d'un match, il se jouera obligatoirement à la première date suivante dite de « REPLI » prévue aux calendriers (cf. art 313.5 des Règlements Généraux de la FFR).

c) Phases Finales :

Pour tout forfait lors des phases finales en Championnat de la LRNAR, l'équipe concernée ne sera pas qualifiée pour le Championnat de France et sera remplacée par le club classé derrière elle.

En cas de match nul, application des articles 454 et 455 des Règlements Généraux de la FFR.

d) Classement à l'issue des Phases Finales de la LRNAR:

Le classement des clubs à l'issue des Phases Finales de la LRNAR se fera en tenant compte :

- 1- Du niveau (Champion, Finaliste, 1/2 Finalistes et 1/4 de Finaliste).
- 2- Du classement général à l'issue de la phase qualificative.

e) Frais d'arbitrage et de Représentants Fédéraux :

Aucune indemnisation le jour du match. La trésorerie de la Ligue prélèvera aux clubs le montant des frais correspondants, à charge du club recevant.

16) Gestion des Compétitions par la Commission des Epreuves de la Ligue :

a) Site WEB :

La Commission des Epreuves met à jour toute l'information concernant les Compétitions qu'elle gère sur le site de la LRNAR :

<https://liquenouvelleaquitaine-ffr.fr/> dans la rubrique Publications officielles

Toutes ces informations, ainsi que celles diffusées par le mail [competitions@liquenouvelleaquitaine-ffr.fr](mailto:competitions@liquenouvelleaquitaine-ffr.fr) sont considérées comme officielles.



b) Permanence :

Tous les après midi de 14h00 à 17h30 du Lundi au Vendredi.

PRE FEDERALE et REGIONALE 1 : MOT de GRADIGNAN 05 56 75 21 81

REGIONALE 2 : MOT de BRIVE 05 55 23 59 88

REGIONALE 3 : MOT de NIORT 05 49 79 30 38

17) Mesures non prévues:

Le Bureau Directeur de la LRNAR pourra prendre toutes décisions qu'il jugera conformes à l'intérêt général du Rugby, sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément résolues par les Commission ad hoc, ou résolues dans le présent règlement ou dans les Règlements Généraux de la FFR en vigueur.

En cas d'urgence, la Commission des Epreuves est qualifiée en la matière et rend compte au Comité Directeur de la LRNAR.

18) Règlements Généraux de la FFR :

Pour tout point non évoqué dans le présent Règlement Sportif et ses Annexes, il sera fait application des Statuts et Règlements Généraux de la FFR en vigueur.



**COMPETITIONS REGIONALES**

**ANNEXE 1 : PRE FEDERALE (HONNEUR)**

**SAISON 2020 - 2021**

**Organisation de la Compétition**

1) **Principe général** :

a) **Composition des Poules** :

36 associations sont réparties en 4 poules de 9 clubs composées des associations ayant acquis leur place en Honneur à l'issue de la saison 2019-2020, en tenant compte des associations promues ou rétrogradées en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale et des associations promues de Promotion Honneur.

La répartition des associations dans les poules est la suivante :

<b>Poule 1</b>	<b>Poule 2</b>
1 - R C CADAUJACAIS (6012K)	1 - U S LALINDE (5181G)
2 - S A PARTHENAISIEN (4387U)	2 - R C MUSSIDANAIS (5194W)
3 - CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)	3 - RUGBY CLUB BUGUOIS (7540D)
4 - U S SAINTES RUGBY (4401J)	4 - C A RIBERACOIS (5205H)
5 - R C CUBZAGUAIS (5921L)	5 - C A POMPADOUR (4923B)
6 - R C LEGE CAP FERRET (4435W)	6 - E S MONTIGNAC (5191T)
7 - ROYAN SAUJON RUGBY (4402K)	7 - U S VARETZIENNE (4940V)
8 - A R C CHAURAY (6153N)	8 - U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)
9 - AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)	9 - UNION SPORTIVE JUILLAC OBJAT (7805E)



Poule 3	Poule 4
1 - CLUB OVALIE PONT DU CASSE (5755F)	1 - BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)
2 - R C PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)	2 - NORD BEARN XV (4255A)
3 - ASSOCIATION COTE LANDES RUGBY (7865S)	3 - A S MONTFORTOISE (4498P)
4 - RUGBY CLUB VILLENEUVE XV (7120P)	4 - ENT VALLEE DE L'ESCOU (4266M)
5 - BISCARROSSE OLYMPIQUE (4420E)	5 - RUGBY CLUB BEARNAIS (7580V)
6 - R C QUEYRANNAIS (5923N)	6 - E S LEMBEYE (4276Y)
7 - RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)	7 - U S HABASSAISE (4486B)
8 - STADE REOLAIS (4459X)	8 - U S JOSBAIG (ST GOIN) (4298X)
9 - CONFLUENT RUGBY CLUB XV(7795U)	9 - E SEVIGNACQ VALLEE DU GABAS (4297W)

b) Phase Qualificative :

Les associations se rencontrent en matchs Aller et Retour.

A l'issue de cette phase elles sont classées de 1 à 9 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 6.

c) Phases Finales :

- Championnat Honneur de la LRNAR :

Les associations classées aux 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> places de chacune des poules sont retenues pour disputer les 1/4 de finales du Championnat Honneur de la LRNAR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions.



Les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales sur terrain neutre et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue, suivant les oppositions ci-dessous :

Oppositions pour le Championnat Honneur de la LRNAR :

**1/4 finales**

Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 – 2<sup>ème</sup> poule 2

Match 2 : 1<sup>er</sup> poule 2 – 2<sup>ème</sup> poule 1

Match 3 : 1<sup>er</sup> poule 3 – 2<sup>ème</sup> poule 4

Match 4 : 1<sup>er</sup> poule 4 – 2<sup>ème</sup> poule 3

**1/2 finales**

Match 5 : Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

Match 6 : Vainqueur Match 3 – Vainqueur Match 4

**Finale**

Match 7 : Vainqueur Match 5 – Vainqueur Match 6

- Championnat de France :

Les associations classées aux 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> places chacune des poules sont directement qualifiées pour les barrages FFR qualificatifs aux 1/16<sup>èmes</sup> de finales du Championnat de France Honneur, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions.



Les associations classées aux 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> places de chacune des poules sont retenues pour disputer des barrages Aller/Retour qualificatifs aux barrages FFR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions. Les vainqueurs sont qualifiés pour les barrages FFR qualificatifs aux 1/16<sup>èmes</sup> de finales du Championnat de France Honneur et les perdants pour les 1/4 de finales du Challenge Pré Fédérale de la LRNAR.

Les barrages Aller se jouent sur le terrain des clubs les moins bien classés, les barrages Retour se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés et les barrages FFR qualificatifs aux 1/16<sup>èmes</sup> de finales du Championnat de France Honneur sur terrain neutre, suivant les oppositions ci-dessous :

Oppositions pour les Barrages qualificatifs pour les Barrages FFR :

<b>Barrages Aller</b>	<b>Barrages Retour</b>
Match 1A : 4 <sup>ème</sup> poule 2 – 3 <sup>ème</sup> poule 1	Match 1R : 3 <sup>ème</sup> poule 1 – 4 <sup>ème</sup> poule 2
Match 2A : 4 <sup>ème</sup> poule 1 – 3 <sup>ème</sup> poule 2	Match 2R : 3 <sup>ème</sup> poule 2 – 4 <sup>ème</sup> poule 1
Match 3A : 4 <sup>ème</sup> poule 4 – 3 <sup>ème</sup> poule 3	Match 3R : 3 <sup>ème</sup> poule 3 – 4 <sup>ème</sup> poule 4
Match 4A : 4 <sup>ème</sup> poule 3 – 3 <sup>ème</sup> poule 4	Match 4R : 3 <sup>ème</sup> poule 4 – 4 <sup>ème</sup> poule 3

Oppositions pour les Barrages FFR :

<b>Barrages</b>
Match 1 : 1 <sup>er</sup> poule 1 – Vainqueur Match 2 A/R
Match 2 : 2 <sup>ème</sup> poule 1 – 2 <sup>ème</sup> poule 2
Match 3 : 1 <sup>er</sup> poule 2 – Vainqueur Match 1 A/R
Match 4 : 1 <sup>er</sup> poule 3 – Vainqueur Match 4 A/R
Match 5 : 2 <sup>ème</sup> poule 3 – 2 <sup>ème</sup> poule 4
Match 6 : 1 <sup>er</sup> poule 4 – Vainqueur Match 3 A/R



- Challenge Pré Fédérale de la LRNAR :

Les associations classées aux 5<sup>èmes</sup>, 6<sup>èmes</sup>, 7<sup>èmes</sup>, et 8<sup>èmes</sup> places de chacune des poules sont retenues pour disputer des barrages qualificatifs pour les 1/4 de finales du Challenge Pré Fédérale de la LRNAR.

Les barrages 1 et 2, ainsi que les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/ 2 finales et la finale sur terrain neutre, suivant les oppositions ci-dessous :

Oppositions pour le Challenge Pré Fédérale de la LRNAR :

<b>Barrages 1</b>
-------------------

Match 1 : 5 <sup>ème</sup> poule 1 – 8 <sup>ème</sup> poule 2
Match 2 : 6 <sup>ème</sup> poule 1 – 7 <sup>ème</sup> poule 2
Match 3 : 6 <sup>ème</sup> poule 2 – 7 <sup>ème</sup> poule 1
Match 4 : 5 <sup>ème</sup> poule 2 – 8 <sup>ème</sup> poule 1
Match 5 : 5 <sup>ème</sup> poule 3 – 8 <sup>ème</sup> poule 4
Match 6 : 6 <sup>ème</sup> poule 3 – 7 <sup>ème</sup> poule 4
Match 7 : 6 <sup>ème</sup> poule 4 – 7 <sup>ème</sup> poule 3
Match 8 : 5 <sup>ème</sup> poule 4 – 8 <sup>ème</sup> poule 3

<b>Barrages 2</b>
-------------------

Match 9 : Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 3
Match 10 : Vainqueur Match 2 – Vainqueur Match 4
Match 11 : Vainqueur Match 5 – Vainqueur Match 7
Match 12 : Vainqueur Match 6 – Vainqueur Match 8



**1/4 finales**

Match 13 : Perdant Match 1 A/R – Vainqueur Match 9

Match 14 : Perdant Match 2 A/R – Vainqueur Match 10

Match 15 : Perdant Match 3 A/R – Vainqueur Match 11

Match 16 : Perdant Match 4 A/R – Vainqueur Match 12

**1/2 finales**

Match 17 : Vainqueur Match 13 – Vainqueur Match 14

Match 18 : Vainqueur Match 15 – Vainqueur Match 16

**Finale**

Match 19 : Vainqueur Match 17 – Vainqueur Match 18

2) **Accession à la 3<sup>ème</sup> Division Fédérale :**

Les associations 1<sup>ères</sup> de poules, ainsi que les 2 autres associations (hors premières de poules) les mieux classées à l'issue de la phase finale du Championnat Honneur de la LRNAR accéderont directement à la 3<sup>ème</sup> Division Fédérale, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations.

3) **Relégation en REGIONALE 1 (Promotion Honneur) :**

Le nombre maximum d'associations susceptibles d'être reléguées en REGIONALE 1 est fixé à deux par poules en prenant compte du classement à l'issue de la phase qualificative et en fonction des associations promues ou rétrogradées en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale et des 8 associations promues de REGIONALE 1.

Ce chiffre de 2 par poules pourra varier à la baisse ou à la hausse afin de conserver 36 clubs en PRE FEDERALE pour la saison 2021/2022.



4) **Qualification pour le Championnat de France Honneur :**

Les 6 associations vainqueur des barrages FFR sont qualifiées pour le Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France</b>
--

N°1	Le 1 <sup>er</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°2	Le 2 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°3	Le 3 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°4	Le 4 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°5	Le 5 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°6	Le 6 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages

5) **Qualification pour les Finales de Terroirs :**

Les 2 associations de chacun des 7 secteurs sportifs de la LRNAR, les mieux classées de la phase qualificative en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux de la FFR, sont retenues pour disputer les finales Honneur des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

**COMPETITIONS REGIONALES**  
**ANNEXE 2 : REGIONALE 1 (PROMOTION HONNEUR)**  
**SAISON 2020 - 2021**

**Organisation de la Compétition**

1) **Principe général** :

a) **Composition des Poules** :

40 associations sont réparties en 4 poules de 10 clubs composées des associations ayant acquis leur place en Promotion Honneur à l'issue de la saison 2019-2020 et en tenant compte des associations promues de 1<sup>ère</sup> SERIE.

La répartition des associations dans les poules est la suivante :

Poule 1	Poule 2
---------	---------

1 - RACING CLUB DE JARNAC (7141M)	1 - NSL RUGBY (4919X)
2 - AVENIR RUGBYSTIQUE AYTRE (6252W)	2 - R C CHAMEYRACOIS (5998V)
3 - RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)	3 - RUGBY CLUB DAGLANAIS (6421E)
4 - OVALIE CLUB VILLENEUVOIS (6086R)	4 - R C PALAISIEU (6447H)
5 - PAYS MEDOC RUGBY (4456U)	5 - U S EGLETONNAISE (4897Y)
6 - A S DE MARTIGNAS (7074P)	6 - LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)
7 - BORDEAUX E C (4425K)	7 - UNION RUGBY CLUB AUVEZERE (7812M)
8 - STADE BORDELAIS (4424J)	8 - STADE MONPAZIEROIS (5192U)
9 - OLERON R C (4406P)	9 - RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
10 - SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)	10 - ST CYPRIEN A C (5210N)

Poule 3	Poule 4
1 - U A ISSIGEACOISE (5180F)	1 - ST PEE U C (4517K)
2 - R C CESTADAIS (5821C)	2 - S A MONEIN (4283F)
3 - S A ST SEVERIN (4518L)	3 - E H R ARCANGUES / BASSUSSARRY (4475P)
4 - A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)	4 - BIDART UNION CLUB (5878P)
5 - U A MIMIZANNAISE (4452P)	5 - A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
6 - ASS OL COM COM DE DURAS (5175A)	6 - C ATH PONTACQ (4294T)
7 - U S GRENADOISE (4485A)	7 - PEDALE STADE TARUSATE (4520N)
8 - R C MEZINAIS (5187N)	8 - CAPBRETON HOSSEGOR RUGBY (4482X)
9 - S C SAINT AUBIN (5208L)	9 - E S ARUDYENNE (4256B)
10 - U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)	10 - A S ASASP ARROS (7075R)

b) Phase Qualificative :

Les associations se rencontrent en matchs Aller et Retour.

A l'issue de cette phase elles sont classées de 1 à 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 6.

c) Phases Finales :

- Championnat Promotion Honneur de la LRNAR :

Les associations classées aux 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> places de chacune des poules sont retenues pour disputer les 1/4 de finales du Championnat Promotion Honneur de la LRNAR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions.



Les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales sur terrain neutre et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue, suivant les oppositions ci-dessous :

Oppositions pour le Championnat Promotion Honneur de la LRNAR :

**1/4 finales**

Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 – 2<sup>ème</sup> poule 2

Match 2 : 1<sup>er</sup> poule 2 – 2<sup>ème</sup> poule 1

Match 3 : 1<sup>er</sup> poule 3 – 2<sup>ème</sup> poule 4

Match 4 : 1<sup>er</sup> poule 4 – 2<sup>ème</sup> poule 3

**1/2 finales**

Match 5 : Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

Match 6 : Vainqueur Match 3 – Vainqueur Match 4

**Finale**

Match 7 : Vainqueur Match 5 – Vainqueur Match 6

- Championnat de France :

Les associations classées aux 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> places de chacune des poules sont directement qualifiées pour les barrages FFR qualificatifs aux 1/16<sup>ème</sup> de finales du Championnat de France Promotion Honneur, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions.

Les associations classées aux 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> places de chacune des poules sont retenues pour disputer des barrages Aller/Retour qualificatifs aux barrages FFR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions. Les vainqueurs sont qualifiés pour les barrages FFR qualificatifs aux 1/16<sup>ème</sup> de finales du Championnat de France Promotion Honneur et les perdants pour les 1/4 de finales du Challenge Régionale 1 de la LRNAR.

Les barrages Aller se jouent sur le terrain des clubs les moins bien classés, les barrages Retour se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés et les barrages FFR qualificatifs aux 1/16<sup>ème</sup> de finales du Championnat de France Promotion Honneur sur terrain neutre, suivant les oppositions ci-dessous :

Oppositions pour les Barrages qualificatifs pour les Barrages FFR :

<b>Barrages Aller</b>	<b>Barrages Retour</b>
Match 1A : 4 <sup>ème</sup> poule 2 – 3 <sup>ème</sup> poule 1	Match 1R : 3 <sup>ème</sup> poule 1 – 4 <sup>ème</sup> poule 2
Match 2A : 4 <sup>ème</sup> poule 1 – 3 <sup>ème</sup> poule 2	Match 2R : 3 <sup>ème</sup> poule 2 – 4 <sup>ème</sup> poule 1
Match 3A : 4 <sup>ème</sup> poule 4 – 3 <sup>ème</sup> poule 3	Match 3R : 3 <sup>ème</sup> poule 3 – 4 <sup>ème</sup> poule 4
Match 4A : 4 <sup>ème</sup> poule 3 – 3 <sup>ème</sup> poule 4	Match 4R : 3 <sup>ème</sup> poule 4 – 4 <sup>ème</sup> poule 3

Oppositions pour les Barrages FFR :

<b>Barrages</b>
Match 1 : 1 <sup>er</sup> poule 1 – Vainqueur Match 2 A/R
Match 2 : 2 <sup>ème</sup> poule 1 – 2 <sup>ème</sup> poule 2
Match 3 : 1 <sup>er</sup> poule 2 – Vainqueur Match 1 A/R
Match 4 : 1 <sup>er</sup> poule 3 – Vainqueur Match 4 A/R
Match 5 : 2 <sup>ème</sup> poule 3 – 2 <sup>ème</sup> poule 4
Match 6 : 1 <sup>er</sup> poule 4 – Vainqueur Match 3 A/R

- Challenge REGIONALE 1 de la LRNAR :

Les associations classées aux 5<sup>èmes</sup>, 6<sup>èmes</sup>, 7<sup>èmes</sup> et 8<sup>èmes</sup> places de chacune des poules sont retenues pour disputer des barrages qualificatifs pour les 1/4 de finales du Challenge Régionale 1 de la LRNAR.

Les barrages 1 et 2, ainsi que les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales et la finale sur terrain neutre, suivant les oppositions ci-dessous :

Oppositions pour le Challenge Régionale 1 de la LRNAR :

<b>Barrages 1</b>
-------------------

Match 1 : 5 <sup>ème</sup> poule 1 – 8 <sup>ème</sup> poule 2
Match 2 : 6 <sup>ème</sup> poule 1 – 7 <sup>ème</sup> poule 2
Match 3 : 6 <sup>ème</sup> poule 2 – 7 <sup>ème</sup> poule 1
Match 4 : 5 <sup>ème</sup> poule 2 – 8 <sup>ème</sup> poule 1
Match 5 : 5 <sup>ème</sup> poule 3 – 8 <sup>ème</sup> poule 4
Match 6 : 6 <sup>ème</sup> poule 3 – 7 <sup>ème</sup> poule 4
Match 7 : 6 <sup>ème</sup> poule 4 – 7 <sup>ème</sup> poule 3
Match 8 : 5 <sup>ème</sup> poule 4 – 8 <sup>ème</sup> poule 3

<b>Barrages 2</b>
-------------------

Match 9 : Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 3
Match 10 : Vainqueur Match 2 – Vainqueur Match 4
Match 11 : Vainqueur Match 5 – Vainqueur Match 7
Match 12 : Vainqueur Match 6 – Vainqueur Match 8



**1/4 finales**

Match 13 : Perdant Match 1 A/R – Vainqueur Match 9

Match 14 : Perdant Match 2 A/R – Vainqueur Match 10

Match 15 : Perdant Match 3 A/R – Vainqueur Match 11

Match 16 : Perdant Match 4 A/R – Vainqueur Match 12

**1/2 finales**

Match 17 : Vainqueur Match 13 – Vainqueur Match 14

Match 18 : Vainqueur Match 15 – Vainqueur Match 16

**Finale**

Match 19 : Vainqueur Match 17 – Vainqueur Match 18

2) **Accession en PRE FEDERALE (Honneur) :**

Les 8 associations ayant participé aux 1/4 de finales du Championnat Promotion Honneur de la LRNAR accèdent à la PRE FEDERALE, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations.

3) **Relégation en REGIONALE 2 (1<sup>ère</sup> / 2<sup>ème</sup> SERIE) :**

Le nombre maximum d'associations susceptibles d'être reléguées en REGIONALE 2 est fixé à deux par poules en prenant compte du classement à l'issue de la phase qualificative et en fonction des associations rétrogradées PRE FEDERALE et des 8 associations promues de REGIONALE 2.

Ce chiffre de 2 par poules pourra varier à la baisse ou à la hausse afin de conserver 40 clubs en REGIONALE 1 pour la saison 2021/2022.

4) **Qualification pour le Championnat de France Promotion Honneur :**

Les 6 associations vainqueur des barrages FFR, ainsi que le perdant le mieux classé à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 1 (Promotion Honneur) de la LRNAR sont qualifiées pour le Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France</b>
--

N°1	Le 1 <sup>er</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°2	Le 2 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°3	Le 3 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°4	Le 4 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°5	Le 5 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°6	Le 6 <sup>ème</sup> du classement général à l'issue de la phase qualificative, vainqueur des barrages
N°7	Le perdant des barrages FFR le mieux classée à l'issue de la phase qualificative

5) **Qualification pour les Finales de Terroirs :**

Les 2 associations de chacun des 7 secteurs sportifs de la LRNAR, les mieux classées de la phase qualificative en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux de la FFR, sont retenues pour disputer les finales Promotion Honneur des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

**COMPETITIONS REGIONALES**  
**ANNEXE 3 : REGIONALE 2 (1<sup>ère</sup> / 2<sup>ème</sup> SERIE)**  
**SAISON 2020 - 2021**

**Organisation de la Compétition**

1) **Principe général** :

a) **Composition des Poules** :

66 associations sont réparties en 4 poules de 9 et 3 poules de 10 clubs composées des associations ayant acquis leur place en 1<sup>ère</sup> SERIE et 2<sup>ème</sup> SERIE à l'issue de la saison 2019-2020 et en tenant compte des associations promues de 3<sup>ème</sup> SERIE.

La répartition des associations dans les poules est la suivante :

Poule 1	Poule 2
1 - CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)	1 - C A ST AULAIRE (4927F)
2 - U S TREMBLADAISE (4412W)	2 - RUGBY CLUB FOLLES (5913C)
3 - RUFFEC A C (4399G)	3 - C S BELLACHON (4887M)
4 - LES MARCASSINS (7404M)	4 - A S CHASTEUX ET LISSAC (6486A)
5 - MARSILLY RUGBY CLUB (7393A)	5 - U S ST LEONARD (4931K)
6 - R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)	6 - RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS 23 SUD (4884J)
7 - RUGBY PONS HAUTE SAINTONGE (057RST)	7 - R C ZUP L AURENCE LIMOGES (5623M)
8 - POITIERS ETUDIANTS CLUB (4389W)	8 - C A SALON LA TOUR (6135U)
9 - A S PLEUMARTIN R O (6603C)	9 - C A MEYMAC (4916U)
10 - U S CHAUVINOISE RUGBY (6219K)	10 - S C RMANSAC / RCV (056RST)

Poule 3	Poule 4
1 - R C CANTONAL SALIGNACOIS (6993B)	1 - U S ROQUETIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)
2 - A S JEUNES DE DAMPIAT (4896X)	2 - STADE BUISSONNAIS (5165P)
3 - U S BEAULIEU (4886L)	3 - A S MIRAMONTAISE (5188P)
4 - U S CUBLAC TERRASSON (4935P)	4 - RUGBY ASS PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)
5 - A S MEYSSACOISE (4917V)	5 - A S CAPELAINE (5167S)
6 - RUGBY CLUB TREIGNACOIS (5792W)	6 - A S CASTELMORON ET LAPARADE XV (5169U)
7 - XV HAUT PERIGORD (5176B)	7 - C OL PERIGUEUX OUEST (5202E)
8 - A S SEILHACOISE (4924C)	8 - C OL COLAYRACAIS (5174Z)
9 - A S P O BRIVE (4890R)	9 - AMICALE SPORTIVE EYMETOISE (5177C)
10 - EXEMPT	10 - EXEMPT

Poule 5	Poule 6
1 - U S BOUSCATAISE (6663T)	1 - GABARDAN A S (4441C)
2 - BIGANOS RUGBY XV (4439A)	2 - ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)
3 - ETOILE SP EYSINAISE (5539W)	3 - S C CAPTIEUX (4436X)
4 - ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)	4 - A S ONDRAISE (4501T)
5 - R C VILLENAVAIS (4471K)	5 - ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)
6 - CAZAUX OLYMPIQUE (6189C)	6 - RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (7794T)
7 - RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)	7 - MARSACQ XV (4512E)
8 - LA BREDE RUGBY (7071L)	8 - LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M)
9 - URC XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)	9 - RUGBY CLUB POMAREZ - AMOU (6076E)
10 - A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)	10 - EXEMPT

Poule 7
1 - R C USTARITZ JATXOU (6656K)
2 - R C BILLERE ASPTT LESCAR (4262H)
3 - U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
4 - U S SAULTOISE (4508A)
5 - A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)
6 - U S MENDITTE (4281D)
7 - CIBOURE R C (6602B)
8 - R C LONSOIS (4278A)
9 - U S ASPOISE (4260F)
10 - EXEMPT

b) Phase Qualificative :

Les associations se rencontrent en matchs Aller et Retour.

A l'issue de cette phase elles sont classées de 1 à 9 ou 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 6.

c) Phases Finales :

Championnat 1<sup>ère</sup> SERIE de la LRNAR :

Les associations classées à la 1<sup>ère</sup> place de chacune des poules ainsi que la meilleure 2<sup>ème</sup> des poules sont retenues pour disputer les 1/4 de finales du Championnat 1<sup>ère</sup> SERIE de la LRNAR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions.



Les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales sur terrain neutre et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue, en oppositions géographiques.

Championnat 2<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR :

Les associations classées 2<sup>ème</sup> de poules non qualifiées en Championnat 1<sup>ère</sup> SERIE ainsi que la meilleure 3<sup>ème</sup> des poules 1, 2, 3 et 4 et la meilleure 3<sup>ème</sup> des poules 5, 6 et 7 sont retenues pour disputer les 1/4 de finales du Championnat 2<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions.

Les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales sur terrain neutre et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue, en oppositions géographiques.

Challenge REGIONALE 2 de la LRNAR :

Les associations classées 3<sup>ème</sup> de poules non qualifiées en Championnat 2<sup>ème</sup> SERIE ainsi que les 4<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup> et les 5 meilleures 6<sup>èmes</sup> de poules sont directement qualifiées pour les 1/16 de finales du Challenge REGIONALE 2 de la LRNAR.

Les 6<sup>èmes</sup> de poules non qualifiés directement pour les 1/16, ainsi que les 7<sup>èmes</sup> et 8<sup>èmes</sup> de poules sont retenus pour disputer les barrages qualificatifs pour le 1/16 de finales du challenge REGIONALE 2 de la LRNAR.

Les barrages, les 1/16 de finales, les 1/8 de finales et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales, le match 3<sup>ème</sup> /4<sup>ème</sup> place (finale B) et la finale A sur terrain neutre, en oppositions géographiques.

2) Accession en REGIONALE 1 (Promotion Honneur) :

Les 8 associations ayant participé aux 1/4 de finales du Championnat 1<sup>ère</sup> SERIE de la LRNAR accèdent à la REGIONALE 1, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations.

3) Relégation en REGIONALE 3 (3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> SERIE) :

Le nombre maximum d'associations susceptibles d'être reléguées en REGIONALE 3 est fixé à 2 ou 3 par poules en prenant compte du classement à l'issue de la phase qualificative et en fonction des associations rétrogradées de REGIONALE 1 et des associations promues de REGIONALE 3.

Ce chiffre de 2 ou 3 par poules pourra varier à la baisse ou à la hausse afin de conserver 60 clubs en REGIONALE 2 pour la saison 2021/2022.

4) **Qualification pour le Championnat de France 1<sup>ère</sup> SERIE :**

Les 4 associations vainqueur des 1/4 de finales du Championnat 1<sup>ère</sup> SERIE de la LRNAR, ainsi que les 3 perdantes les mieux classées à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 2 (1<sup>ère</sup> / 2<sup>ème</sup> SERIE) de la LRNAR sont qualifiées pour le Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France</b>
--

N°1	Le Champion
N°2	L'autre finaliste
N°3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°4	L'autre perdant des 1/2 finales
N°5	Le perdant des 1/4 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°6	Le perdant des 1/4 finales le 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°7	Le perdant des 1/4 finales le 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

5) **Qualification pour le Championnat de France 2<sup>ème</sup> SERIE :**

Les 4 associations vainqueur des 1/4 de finales du Championnat 2<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR, ainsi que les 3 perdantes les mieux classées à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 2 (1<sup>ère</sup> / 2<sup>ème</sup> SERIE) de la LRNAR sont qualifiées pour le Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

**Qualification pour le Championnat de France**

N°1	Le Champion
N°2	L'autre finaliste
N°3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°4	L'autre perdant des 1/2 finales
N°5	Le perdant des 1/4 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°6	Le perdant des 1/4 finales le 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°7	Le perdant des 1/4 finales le 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

**6) Qualification pour les Finales de Terroirs :**

Les 2 associations de chacun des 7 secteurs sportifs de la LRNAR, les mieux classées de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 2 en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux de la FFR, sont retenues pour disputer les finales 1<sup>ère</sup> SERIE des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

Les 2 associations suivantes de chacun des 7 secteurs sportifs de la LRNAR, les mieux classées de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 2 en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux de la FFR, sont retenues pour disputer les finales 2<sup>ème</sup> SERIE des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

**COMPETITIONS REGIONALES**  
**ANNEXE 4 : REGIONALE 3 (3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> SERIE)**  
**SAISON 2020 - 2021**

**Organisation de la Compétition**

1) **Principe général** :

a) **Composition des Poules** :

55 associations sont réparties en 5 poules de 9 et 1 poule de 10 clubs composées des associations ayant acquis leur place en 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> SERIE à l'issue de la saison 2019-2020.

La répartition des associations dans les poules est la suivante :

Poule 1	Poule 2
1 - RUGBY CLUB DE LOUDUN (7028P)	1 - C A P O LIMOGES / A S PANAZOL (089RST)
2 - C R A NIORT (6020U)	2 - R C CONFOLENTAIS (4375F)
3 - S A ST MAIXENTAIS (4407R)	3 - R C DUNOIS (6308G)
4 - RUGBY TONNAY CHARENTE (4410U)	4 - CHATELLERAULT R A C (5907W)
5 - U S AIGREFEUILLAISE (4370A)	5 - R C MONTBRON (5922M)
6 - AVANT GARDE VILFAGNANAISE (4413X)	6 - UNION ROUMAZIERES CHABANAIS (5701X)
7 - RUGBY OLYMPIQUE CLUB MELLOIS (7494F)	7 - STADE MARCHOIS (4926E)
8 - ROMAGNE ITEUIL NOUVELLE OVALIE (7493E)	8 - ASC POITIERS (5808N)
9 - U A LA ROCHEFOUCAULD (4392Z)	9 - ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)
10 - EXEMPT	10 - EXEMPT

Poule 3	Poule 4
1 - EXEMPT	1 - R C PRIGONTIN (5986G)
2 - CLUB-LUBERSACOIS-ORGNAC (101RST)	2 - ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTE (5171W)
3 - R C MIEL BEYNAT (6380K)	3 - R C VIRAZEILLAIS (6304C)
4 - ST PRIEST DE GIMEL A C (4933M)	4 - A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)
5 - R C LES HIRONDELLES ST GERMAIN (4930J)	5 - U S VILLEFRANCHE DU PERIGORD (5217W)
6 - XV DES FEUILLARDIERS (7763L)	6 - RUGBY CANTON PUY L'EVEQUE (5496Z)
7 - AMBAZAC R C (5678X)	7 - A S OLYMPIQUE CLUB DE BUZET (6604D)
8 - RUGBY CLUB TREIGNACOIS (5792W)	8 - U S LANQUAIS VARENNES (5618G)
9 - U S CENACOISE (5927T)	9 - 4 CANTONS BHAP 2 (071RST)
10 - RUGBY CLUB VAL DE VIENNE (6112U)	10 - EXEMPT

Poule 5	Poule 6
1 - SANGUINET A C (4463B)	1 - UNION STADISTE SAUVETERRE RUGBY (7579U)
2 - A S LACANAU (5617F)	2 - S C ST PIERRE DU MONT (5861W)
3 - R C ST EULALIE EN BORN (4464C)	3 - AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)
4 - YCHOUX OL (4473M)	4 - ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)
5 - U S GALGONAISE RUGBY (6247R)	5 - R C ST MEDARD (5692M)
6 - R C VELINOIS (5650S)	6 - A S NARROSSAISE (5605T)
7 - A S CULT PESSAC ALOUETTE (4458W)	7 - U S MOURENX (4285H)
8 - S A MONTPONNAIS (5193V)	8 - A S IDRON LEE (4271T) U S MOURENX (4285H)
9 - U A CADILLACAISE (4432T)	9 - JURANCON XV (7586B)
10 - EXEMPT	10 - S C LASSEUBOIS (4275X)



b) Phase Qualificative :

Les associations se rencontrent en matchs Aller et Retour.

A l'issue de cette phase elles sont classées de 1 à 9 ou 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 6.

c) Phases Finales :

Championnat 3<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR :

Les associations classées à la 1<sup>ère</sup> place de chacune des poules ainsi que la meilleure 2<sup>ème</sup> des poules 1, 2 et 3 et la meilleure 2<sup>ème</sup> des poules 4, 5 et 6 sont retenues pour disputer les 1/4 de finales du Championnat 3<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions.

Les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales sur terrain neutre et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue, en oppositions géographiques.

Championnat 4<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR :

Les associations classées 2<sup>ème</sup> de poules non qualifiées en Championnat 3<sup>ème</sup> SERIE ainsi que les 2 meilleures 3<sup>ème</sup> des poules 1, 2 et 3 et les 2 meilleures 3<sup>ème</sup> des poules 4, 5, et 6 sont retenues pour disputer les 1/4 de finales du Championnat 4<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, ces associations seront remplacées par le ou les clubs, de la même poule, classés derrière elles et qui remplissent toutes les conditions.

Les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales sur terrain neutre et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue, en oppositions géographiques.

Challenge REGIONALE 3 de la LRNAR :

Les associations classées 3<sup>ème</sup> de poules non qualifiées en Championnat 4<sup>ème</sup> SERIE les 4<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup>, 6<sup>èmes</sup>, 7<sup>èmes</sup> et 8<sup>èmes</sup> de poules sont retenues pour disputer les 1/16 de finales du Challenge REGIONALE 3 de la LRNAR.

Les 1/16 de finales, les 1/8 de finales et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales, le match 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> place (finale B) et la finale A sur terrain neutre, en oppositions géographiques.

2) **Accession en REGIONALE 2 (1<sup>ère</sup> / 2<sup>ème</sup> SERIE) :**

Les 8 associations ayant participé aux 1/4 de finales du Championnat 3<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR accèdent à la REGIONALE 2, sous réserve de satisfaire à toutes leurs obligations.

3) **Qualification pour le Championnat de France 3<sup>ème</sup> SERIE :**

Les 4 associations vainqueurs des 1/4 de finales du Championnat 3<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR, ainsi que les 3 perdantes les mieux classés à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 3 (3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> SERIE) de la LRNAR sont qualifiées pour le Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France</b>
--

N°1	Le Champion
N°2	L'autre finaliste
N°3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°4	L'autre perdant des 1/2 finales
N°5	Le perdant des 1/4 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°6	Le perdant des 1/4 finales le 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°7	Le perdant des 1/4 finales le 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

4) **Qualification pour le Championnat de France 4<sup>ème</sup> SERIE :**

Les 4 associations vainqueurs des 1/4 de finales du Championnat 4<sup>ème</sup> SERIE de la LRNAR, ainsi que les 3 perdantes les mieux classés à l'issue de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 3 (3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> SERIE) de la LRNAR sont qualifiés pour le Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

<b>Qualification pour le Championnat de France</b>
--

N°1	Le Champion
N°2	L'autre finaliste
N°3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°4	L'autre perdant des 1/2 finales
N°5	Le perdant des 1/4 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°6	Le perdant des 1/4 finales le 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°7	Le perdant des 1/4 finales le 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

5) **Qualification pour les Finales de Terroirs :**

Les 2 associations de chacun des 7 secteurs sportifs de la LRNAR, les mieux classées de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 3 en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux de la FFR, sont retenues pour disputer les finales 3<sup>ème</sup> SERIE des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

Les 2 associations suivantes de chacun des 7 secteurs sportifs de la LRNAR, les mieux classées de la phase qualificative du Championnat REGIONALE 3 en prenant en compte le classement général fin de poules en application des articles 340.1 et 343 des Règlements Généraux de la FFR, sont retenues pour disputer les finales 4<sup>ème</sup> SERIE des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.



**COMPETITIONS REGIONALES**

**ANNEXE 5 : RESERVES de SERIES REGIONALES**

**SAISON 2020 - 2021**

**Organisation de la Compétition RESERVES PRE FEDERALE**  
**(RESERVES HONNEUR)**

1) **Principe général** :

a) **Composition des Poules** :

36 associations sont réparties en 4 poules de 9 clubs composées de façon identique à celle du Championnat PRE FEDERALE (HONNEUR).

<b>Poule 1</b>	<b>Poule 2</b>
1 - R C CADAUJACAI (6012K)	1 - U S LALINDE (5181G)
2 - S A PARTHENAISIEN (4387U)	2 - R C MUSSIDANAIS (5194W)
3 - CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)	3 - RUGBY CLUB BUGUOIS (7540D)
4 - U S SAINTES RUGBY (4401J)	4 - C A RIBERACOIS (5205H)
5 - R C CUBZAGUAI (5921L)	5 - C A POMPADOUR (4923B)
6 - R C LEGE CAP FERRET (4435W)	6 - E S MONTIGNAC (5191T)
7 - ROYAN SAUJON RUGBY (4402K)	7 - U S VARETZIENNE (4940V)
8 - A R C CHAURAY (6153N)	8 - U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)
9 - AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)	9 - UNION SPORTIVE JUILLAC OBJAT (7805E)



Poule 3	Poule 4
1 - CLUB OVALIE PONT DU CASSE (5755F)	1 - BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)
2 - R C PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)	2 - NORD BEARN XV (4255A)
3 - ASSOCIATION COTE LANDES RUGBY (7865S)	3 - A S MONTFORTOISE (4498P)
4 - RUGBY CLUB VILLENEUVE XV (7120P)	4 - ENT VALLEE DE L'ESCOU (4266M)
5 - BISCARROSSE OLYMPIQUE (4420E)	5 - RUGBY CLUB BEARNAIS (7580V)
6 - R C QUEYRANNAIS (5923N)	6 - E S LEMBEYE (4276Y)
7 - RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)	7 - U S HABASSAISE (4486B)
8 - STADE REOLAIS (4459X)	8 - U S JOSBAIG (ST GOIN) (4298X)
9 - CONFLUENT RUGBY CLUB XV(7795U)	9 - E SEVIGNACQ VALLEE DU GABAS (4297W)

b) Forme de Jeu :

Pour la phase qualificative et les phases finales : Jeu à XV

c) Phase Qualificative :

Les associations se rencontrent en matchs Aller et Retour.

A l'issue de cette phase elles sont classées de 1 à 9 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 6.

d) Phases Finales :

- Championnat Réserves Honneur de la LRNAR :

Les associations classées aux 1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> places de chacune des poules sont retenues pour disputer les 1/8 de finales du Championnat Réserves Honneur de la LRNAR.



Les 1/8 de finales et les 1/4 de finales se jouent sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales sur terrain neutre et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue, suivant les oppositions ci-dessous :

Oppositions pour le Championnat Réserves Honneur :

**1/8 finales**

Match 1 : 1<sup>er</sup> poule 1 – 4<sup>ème</sup> poule 2

Match 2 : 2<sup>ème</sup> poule 2 – 3<sup>ème</sup> poule 1

Match 3 : 2<sup>ème</sup> poule 1 – 3<sup>ème</sup> poule 2

Match 4 : 1<sup>er</sup> poule 2 – 4<sup>ème</sup> poule 1

Match 5 : 1<sup>er</sup> poule 3 – 4<sup>ème</sup> poule 4

Match 6 : 2<sup>ème</sup> poule 4 – 3<sup>ème</sup> poule 3

Match 7 : 2<sup>ème</sup> poule 3 – 3<sup>ème</sup> poule 4

Match 8 : 1<sup>er</sup> poule 4 – 4<sup>ème</sup> poule 4

**1/4 finales**

Match 9 : Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

Match 10 : Vainqueur Match 4 – Vainqueur Match 3

Match 11 : Vainqueur Match 5 – Vainqueur Match 6

Match 12 : Vainqueur Match 8 – Vainqueur Match 7

**1/2 finales**

Match 13 : Vainqueur Match 9 – Vainqueur Match 10

Match 14 : Vainqueur Match 11 – Vainqueur Match 12



**Finale**

Match 15 : Vainqueur Match 13 – Vainqueur Match 14

2) **Qualification pour le Championnat de France Réserves :**

Les 4 associations vainqueur des 1/4 de finales du Championnat Réserves Honneur de la LRNAR, ainsi que les 3 perdantes les mieux classées à l'issue de la phase qualificative du Championnat Réserves Pré Fédérale (Réserves Honneur) de la LRNAR sont qualifiées pour le Championnat de France dans l'ordre du tableau ci-dessous :

**Qualification pour le Championnat de France**

N°1	Le Champion
N°2	L'autre finaliste
N°3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°4	L'autre perdant des 1/2 finales
N°5	Le perdant des 1/4 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°6	Le perdant des 1/4 finales le 2 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N°7	Le perdant des 1/4 finales le 3 <sup>ème</sup> mieux classé à l'issue de la phase qualificative

**Organisation de la Compétition RESERVES REGIONALE 1**  
**(RESERVES PROMOTION HONNEUR)**

1) **Principe général** :

a) **Composition des Poules** :

40 associations sont réparties en 4 poules de 10 clubs composées de façon identique à celle du Championnat REGIONALE 1 (PROMOTION HONNEUR).

Poule 1	Poule 2
1 - RACING CLUB DE JARNAC (7141M)	1 - NSL RUGBY (4919X)
2 - AVENIR RUGBYSTIQUE AYTRE (6252W)	2 - R C CHAMEYRACOIS (5998V)
3 - RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)	3 - RUGBY CLUB DAGLANAIS (6421E)
4 - OVALIE CLUB VILLENEUVOIS (6086R)	4 - R C PALAISIEU (6447H)
5 - PAYS MEDOC RUGBY (4456U)	5 - U S EGGLETONNAISE (4897Y)
6 - A S DE MARTIGNAS (7074P)	6 - LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)
7 - BORDEAUX E C (4425K)	7 - UNION RUGBY CLUB AUVEZERE (7812M)
8 - STADE BORDELAIS (4424J)	8 - STADE MONPAZIEROIS (5192U)
9 - OLERON R C (4406P)	9 - RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
10 - SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)	10 - ST CYPRIEN A C (5210N)



Poule 3	Poule 4
1 - U A ISSIGEACOISE (5180F)	1 – ST PEE U C (4517K)
2 - R C CESTADAIS (5821C)	2 - S A MONEIN (4283F)
3 - S A ST SEVERIN (4518L)	3 - E H R ARCANGUES / BASSUSSARRY (4475P)
4 - A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)	4 - BIDART UNION CLUB (5878P)
5 - U A MIMIZANNAISE (4452P)	5 - A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
6 - ASS OL COM COM DE DURAS (5175A)	6 - C ATH PONTACQ (4294T)
7 - U S GRENADOISE (4485A)	7 - PEDALE STADE TARUSATE (4520N)
8 - R C MEZINAIS (5187N)	8 - CAPBRETON HOSSEGOR RUGBY (4482X)
9 - S C SAINT AUBIN (5208L)	9 - E S ARUDYENNE (4256B)
10 - U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)	10 - A S ASASP ARROS (7075R)

b) Formes de Jeux :

Pour la phase qualificative (dispositif spécifique à la LRNAR) : Jeu à X si une des deux équipes présente moins de 16 joueurs, Jeu à XV \* si les deux 2 équipes présentent 16 joueurs.

\* Pour jouer à XV, les deux clubs en présence devront obligatoirement en faire la demande à la Commission des Epreuves 24 h avant le déroulement de la rencontre. Une fois la demande acceptée, la rencontre devra se dérouler à XV et, si nécessaire, l'art 452 des Règlements Généraux de la FFR sera appliqué (jeu à effectif incomplet si moins de 16 joueurs, forfait si moins de 11 joueurs).

Pour les phases finales : Jeu à X

c) Phase qualificative :

Les associations se rencontrent en matchs Aller et Retour.

A l'issue de cette phase elles sont classées de 1 à 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.



Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 6.

d) Phases Finales :

Les associations classées aux 1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> places de chacune des poules sont retenues pour disputer les 1/8 de finales du Championnat Réserves Promotion Honneur de la LRNAR.

Les 1/8 de finales et les 1/4 finales se jouent sur terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales sur terrain neutre et la finale du Championnat sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue.

- Oppositions pour le Championnat Réserves Promotion Honneur de la LRNAR :

<b>1/8 finales</b>
--------------------

Match 1 : 1 <sup>er</sup> poule 1 – 4 <sup>ème</sup> poule 2
Match 2 : 2 <sup>ème</sup> poule 2 – 3 <sup>ème</sup> poule 1
Match 3 : 2 <sup>ème</sup> poule 1 – 3 <sup>ème</sup> poule 2
Match 4 : 1 <sup>er</sup> poule 2 – 4 <sup>ème</sup> poule 1
Match 5 : 1 <sup>er</sup> poule 3 – 4 <sup>ème</sup> poule 4
Match 6 : 2 <sup>ème</sup> poule 4 – 3 <sup>ème</sup> poule 3
Match 7 : 2 <sup>ème</sup> poule 3 – 3 <sup>ème</sup> poule 4
Match 8 : 1 <sup>er</sup> poule 4 – 4 <sup>ème</sup> poule 4

<b>1/4 finales</b>
--------------------

Match 9 : Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2
Match 10 : Vainqueur Match 4 – Vainqueur Match 3
Match 11 : Vainqueur Match 5 – Vainqueur Match 6
Match 12 : Vainqueur Match 8 – Vainqueur Match 7



**1/2 finales**

Match 13 : Vainqueur Match 9 – Vainqueur Match 10

Match 14 : Vainqueur Match 11 – Vainqueur Match 12

**Finale**

Match 15 : Vainqueur Match 13 – Vainqueur Match 14



**Organisation de la Compétition RESERVES REGIONALE 2**  
**(RESERVES 1<sup>ère</sup> / 2<sup>ème</sup> SERIE)**

1) **Principe général :**

a) **Composition des Poules :**

46 associations sont réparties en 1 poule de 3, 1 poule de 6, 1 poule de 8, 1 poule de 9 et 2 poules de 10 clubs composées de façon à ce qu'elles se rencontrent en lever de rideau des équipes UNE.

<b>Poule 1</b>	
2 - U S TREMBLADAISE (4412W)	10 - U S CHAUVINOISE RUGBY (6219K)
4 - LES MARCASSINS (7404M)	

<b>Poule 2</b>	
1 - R C CANTONAL SALIGNACOIS (6993B)	5 - A S MEYSSACOISE (4917V)
2 - A S JEUNES DE DAMPIAT (4896X)	7 - XV HAUT PERIGORD (5176B)
3 - U S BEAULIEU (4886L)	8 - A S SEILHACOISE (4924C)
4 - U S CUBLAC TERRASSON (4935P)	9 - A S P O BRIVE (4890R)

<b>Poule 3</b>	
1 - U S ROQUETIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)	7 - C OL PERIGUEUX OUEST (5202E)
4 - A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)	8 - C OL COLAYRACAI (5174Z)
5 - A S CAPELAINE (5167S)	9 - AMICALE SPORTIVE EYMETOISE (5177C)



Poule 4	
1 - U S BOUSCATAISE (6663T)	6 - CAZAUX OLYMPIQUE (6189C)
2 - BIGANOS RUGBY XV (4439A)	7 - RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
3 - ETOILE SP EYSINAISE (5539W)	8 - LA BREDE RUGBY (7071L)
4 - ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)	9 - URC XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)
5 - R C VILLENAVAIS (4471K)	10 - A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)

Poule 5	
1 - GABARDAN A S (4441C)	6 - RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (7794T)
2 - ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)	7 - MARSACQ XV (4512E)
3 - S C CAPTIEUX (4436X)	8 - LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M)
4 - A S ONDRAISE (4501T)	9 - RUGBY CLUB POMAREZ - AMOU (6076E)
5 - ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)	10 - SANGUINET A C (4463B)

Poule 6	
1 - R C USTARITZ JATXOU (6656K)	6 - A S NARROSSAISE (5605T)
2 - R C BILLERE ASPTT LESCAR (4262H)	7 - U S MOURENX (4285H)
3 - U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)	8 - R C LONSOIS (4278A)
4 - U S SAULTOISE (4508A)	9 - U S ASPOISE (4260F)
5 - A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)	

b) Formes de Jeux :

Pour la phase qualificative (Dispositif spécifique à la LRNAR) : Jeu à X si une des deux équipes présente moins de 16 joueurs, Jeu à XV \* si les deux 2 équipes présentent 16 joueurs.



\* Pour jouer à XV, les deux clubs en présence devront obligatoirement en faire la demande à la Commission des Epreuves 24 h avant le déroulement de la rencontre. Une fois la demande acceptée, la rencontre devra se dérouler à XV et, si nécessaire, l'art 452 des Règlements Généraux de la FFR sera appliqué (jeu à effectif incomplet si moins de 16 joueurs, forfait si moins de 11 joueurs).

Pour les phases finales : Jeu à X

c) Phase Qualificative :

Les associations se rencontrent en matchs Aller et Retour.

Forfait au cours de la phase Aller : la rencontre Retour aura lieu sur le terrain de l'équipe qui n'était pas forfait, sauf pour les rencontres couplées (c'est-à-dire opposant les même clubs en équipes Une et Réserves) pour lesquelles il sera fait application de l'art 342 des Règlements Généraux de la FFR.

A l'issue de cette phase elles sont classées de 1 à 3, 6, 8, 9 ou 10 dans chaque poule en application des dispositions prévues aux articles 341 et 343 des Règlements Généraux de la FFR.

Le calendrier des rencontres est joint en Annexe 6.

d) Phases Finales :

Les associations classées 1<sup>ères</sup> de chacune des poules, ainsi que les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> des poules 2, 3, 4, 5 et 6 sont retenues pour disputer les 1/8 de finales du Championnat Réserves Régionale 2 de la LRNAR.

Les 1/8 de finales et les 1/4 de finales se jouent, en opposition géographique, sur le terrain des clubs les mieux classés, les 1/2 finales sur terrain neutre et la finale sur le terrain du club désigné pour l'organisation d'une des Fêtes du Rugby de la Ligue, en opposition géographique.



### **Organisation de la Compétition RESERVES REGIONALE3** **(RESERVES 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> SERIE)**

Compte tenu du nombre de clubs engagés (4) l'organisation d'un Championnat Réserves Régionale 3 ne sera pas mise en place.

Les clubs de Régionale 3 (3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> SERIE) pourront, s'ils le souhaitent s'engager dans le Championnat Réserves Régionale 2 de la LRNAR ou disputer des matches amicaux en lever de rideau s'ils en ont la possibilité (dans ce cas le match devra être déclaré comme une rencontre amicale).



**COMPETITIONS REGIONALES**

**ANNEXE 6 : CALENDRIERS**

**SAISON 2020 - 2021**

**Calendrier LRNAR Saison 2020/2021**

DATES			DATES		
30/08/20	Amical		31/01/21	R4	
06/09/20	Amical		07/02/21	R5	ITA-FRA S 06/02
13/09/20	Amical		14/02/21	REPLI	IRL-FRA D 14/02
20/09/20	A1		21/02/21	R6	
27/09/20	A2		28/02/21	REPLI	FRA-ECO D 28/02
04/10/20	REPLI		07/03/21	R7	
11/10/20	A3		14/03/21	R8	ENG-FRA S 13/03
18/10/20	A4		21/03/21	REPLI	FRA-PGA S 20/03
25/10/20	A5		28/03/21	R9	
01/11/20	REPLI		04/04/21	1/8 B	CHPT CHLG
08/11/20	A6		11/04/21	1/4 BA 1/16 B1	CHPT CHLG
15/11/20	A7		18/04/21	1/2 BR 1/8 B2	CHPT CHLG
22/11/20	A8		25/04/21	F	Finales Championnat
29/11/20	REPLI		02/05/21	F	Finales Terroirs
06/12/20	A9		09/05/21	1/4	CHLG
13/12/20	R1		16/05/21	B FFR 1/2	CHPT CHLG
20/12/20	REPLI		23/05/21	F	Finales Challenge
27/12/20	REPOS		30/05/21		
03/01/21	REPLI		06/06/21		
10/01/21	R2		13/06/21		
17/01/21	R3		20/06/21		
24/01/21	REPLI		27/06/21		

Vacances NOUVELLE AQUITAINE :

Toussaint 2020 – Samedi 17/10/20 au Lundi 02/11/20

Noel 2020 – Samedi 19/12/20 au Lundi 04/01/21

Hiver 2021 – Samedi 06/02/21 au Lundi 22/02/21

Printemps 2021 – Samedi 10/04/21 au Lundi 26/04/21



**Calendrier FFR Saison 2020/2021**

**CALENDRIERS – PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES SERIES REGIONALES**

	HONNEUR	PROMOTION HONNEUR	1ERE SERIE	2EME SERIE	3EME SERIE	4EME SERIE	RES. TERR
<b>Mai</b>							
01-02							
08-09					Q	Q	Q
15-16	Q	Q	Q	Q	1/16	1/16	1/16
22-23	1/16	1/16	1/16	1/16	1/8	1/8	1/8
29-30	1/8	1/8	1/8	1/8	REPOS	REPOS	REPOS
<b>Juin</b>							
05-06	REPOS	REPOS	REPOS	REPOS	1/4	1/4	1/4
12-13	1/4	1/4	1/4	1/4	1/2	1/2	1/2
19-20	1/2	1/2	1/2	1/2	F	F	F
26-27	F	F	F	F			



**COMPETITIONS REGIONALES**

**ANNEXE 7 : QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS FFR  
et**

**ACCESSIONS à la 3<sup>ème</sup> DIVISION FEDERALE**

**SAISON 2020 - 2021**

**Nombre d'associations qualifiées en Championnat de France**

**Tableau du nombre de qualifiés par ligues régionales**

Le nombre de qualifiés par Ligue Régionale par compétition en phases finale nationale pour la saison prochaine 2020-2021 :

LIGUES	HONNEUR	PROMOTION HONNEUR	1 <sup>ère</sup> SERIE	2 <sup>ème</sup> SERIE	3 <sup>ème</sup> SERIE	4 <sup>ème</sup> SERIE	Réserves territoriales	TOTAL
AUVERGNE RHÔNE ALPES	6	6	5	5	6	5	6	39
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2	2	2	1	1	1	1	10
BRETAGNE	1	1	1	1	1	1	1	7
CENTRE VAL DE LOIRE	1	1	1	1	2	1	1	8
CORSE (voir PROVENCE ALPES COTE D'AZUR)	*	*	*	*	*	*	*	*
GRAND EST	1	1	1	1	2	1	1	8
HAUTS DE FRANCE	1	1	1	1	1	1	1	7
ILE DE FRANCE	3	3	3	4	2	2	3	20
NORMANDIE	1	1	1	1	1	1	1	7
NOUVELLE AQUITAINE	6	7	7	7	7	7	7	48
OCCITANIE	7	7	7	7	7	10	8	53
PAYS DE LA LOIRE	1	1	1	1	1	1	1	7
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	2	1	2	2	1	1	1	10
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	



**Associations accédant en 3<sup>ème</sup> Division Fédérale**

**Saison 2021/2022**

**ACCESSION EN 3<sup>ème</sup> DIVISION FEDERALE**

Nombre d'associations par ligue accédant directement de la division Honneur à la 3<sup>ème</sup> Division Fédérale:

Les 27 associations qui accèdent de division d'Honneur à la 3<sup>ème</sup> Division Fédérale sont réparties selon le tableau ci-dessous :

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN 3 <sup>ÈME</sup> DIVISION FÉDÉRALE
AUVERGNE RHÔNE ALPES	4
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	2
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	5
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	2
TOTAL	27